

**Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE**

Labrecque, le 4 mai 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 4 mai 2026 à 19h, à l'Hôtel de ville.

PRÉSENTS :

Mme.	Marie-Josée Larouche	maire
M.	Bobby Côté, conseiller	siège n° 1
M.	Clément Mailloux, conseiller	siège n° 2
M.	Robin Gauthier, conseiller	siège n° 3
Mme	Marguerite Potvin, conseillère	siège n° 4
Mme	Annick Bouchard, conseillère	siège n° 5
Mme	Lucie Boivin, conseillère	siège n° 6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Robin Ratthé, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 : 00, la mairesse, Marie-Josée Larouche, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte.

67-26

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Marguerite Potvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque adopte le projet d'ordre du jour.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026
4. Lecture et suivi à la correspondance
5. Déclaration de conflits d'intérêts pour la séance
6. **Administration et développement**
 - 6.1 Approbation des comptes du 01 au 30 avril 2026
 - 6.2 Autorisation de signature – Avenant au contrat de travail du directeur général
 - 6.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement N° 431-26 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la municipalité de Labrecque
 - 6.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement N° 432-26 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
 - 6.5 Appui travailleurs
7. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 7.1 Modification du statut des résidences saisonnières en résidences permanentes – Services de la RMR
 - 7.2 Rapport conformité installations septiques 2026
 - 7.3 Autorisation d'aménagement et d'exploitation saisonnière d'un espace de camping au relais municipal
8. **Travaux publics, bâtiments et espaces verts**
 - 8.1 Adjudication – achat d'une camionnette neuve 4x4
 - 8.2 Demandes de lumières de rues
 - 8.3 Demande d'utilisation du quai municipal – Course CRCR Festivalma
 - 8.4 Activité dans le cadre du Mois de l'eau – Visite de la station de pompage d'eau potable
9. **Varia :**
 - 9.1 Festival country

9.2 Coordonnatrice à la bibliothèque

10. Rapport des comités

11. Période de questions citoyennes

12. Levée de la séance ordinaire

68-26

3. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026;

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'exempter le directeur général greffier-trésorier de lire les minutes de la séance ordinaire du 13 avril 2026 et d'adopter le procès-verbal du 13 avril 2026.

ADOPTÉE

4. LECTURE ET SUIVI À LA CORRESPONDANCE

4.1 Lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) faisant suite au projet d'assainissement des eaux usées qui accepte les plans et devis pour la construction.

4.2 Résolution transmise par la municipalité de l'Ascension afin d'appuyer les entrepreneurs forestiers et demande d'intervention d'urgence du gouvernement du Québec. Une résolution de la municipalité de Labrecque sera faite en appui également à cette démarche.

4.3 La Société Alzheimer sollicite un financement pour une marche de collecte de fonds. La municipalité ne versera pas de montant mais s'engage à partager l'événement et inviter les gens à donner généreusement.

4.4 Mme Sophie Godin et M. Dany Bouchard demandent quelques interventions pour améliorer la sécurité sur la rue du Puits. Les employés iront nettoyer la végétation autour des panneaux de signalisation et une sensibilisation par lettre sera transmise aux résidents de cette rue.

5. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA SÉANCE

La mairesse demande si des conseillères ou conseillers ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Aucun conflit à déclarer.

6. ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

69-26

6.1 APPROBATION DES COMPTES DU 01 AU 30 AVRIL 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Marguerite Potvin

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser des déboursés du fond général de la Municipalité de Labrecque pour une somme totalisant 121 342.83\$ (paiements émis 4 881.45\$ et comptes à payer 116 461.38\$).

ADOPTÉE

70-26

6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE les parties ont conclu un contrat de travail toujours en vigueur ;

ATTENDU QUE l'Employeur souhaite reconnaître l'évolution des responsabilités, l'expérience et la performance de l'Employé ;

ATTENDU QUE les parties désirent modifier certaines conditions du contrat de travail, notamment la rémunération, sans autrement en altérer les termes;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

De modifier la rémunération du directeur général, greffier-trésorier à 97 000\$ annuellement à compter du 3 mai 2026.

ADOPTÉE

71-26

6.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 431.26 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Que M. le conseiller Bobby Côté donne avis de motion n° 431-26 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la municipalité de Labrecque.

Que M. le conseiller Bobby Côté dépose et présente le projet de règlement n° 431-26 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la municipalité de Labrecque.

Que l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement n° 431-26 est appuyé par M. le conseiller Robin Gauthier.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le 5 mai 2026.

72-26

6.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 432-26 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

Que M. le conseiller Robin Gauthier donne avis de motion n° 462-26 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Que M. le conseiller Robin Gauthier dépose et présente le projet de règlement n° 462-26 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Que l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement n° 462-26 est appuyé par M. le conseiller Bobby Côté.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le 5 mai 2026.

6.5 APPUI AUX ENTREPRENEURS FORESTIERS ET DEMANDE D'INTERVENTION D'URGENCE DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le Québec vit actuellement l'une des plus importantes crises de sa filière forestière;

CONSIDÉRANT que cette crise affecte de façon marquée les populations des municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT que, pour plusieurs municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, la forêt représente depuis toujours un pilier majeur de leur économie;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC ont adopté ou adopteront une résolution en guise de soutien aux entrepreneurs forestiers;

CONSIDÉRANT que le contexte actuel affecte l'ensemble des secteurs d'activités de la filière forestière, touchant de nombreuses entreprises et des centaines d'emplois directs;

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs forestiers subissent des arrêts hâtifs d'opérations et une importante incertitude quant à la reprise de leurs activités;

CONSIDÉRANT que cette situation fragilise la viabilité économique des entreprises forestières et met en péril l'économie et la vitalité des communautés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Labrecque demande au gouvernement du Québec d'intervenir rapidement afin de soutenir les entrepreneurs forestiers et d'éviter la déstructuration de la filière forestière notamment par :

- la mise en place de mesures d'allègement financier et fiscal;
- l'implication d'Investissement Québec pour offrir des congés de remboursement et des prêts à conditions avantageuses;
- l'adaptation des programmes d'aide d'urgence existants à la réalité actuelle des entreprises forestières;
- la simplification de l'accès à l'assurance-emploi pour les travailleurs touchés.

QUE cette résolution soit transmise aux instances gouvernementales concernées, aux unions municipales ainsi qu'aux municipalités membres de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

ADOPTÉE

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7.1 MODIFICATION DU STATUT DES RÉSIDENCES SAISONNIÈRES EN RÉSIDENCES PERMANENTES – SERVICES DE LA RMR

CONSIDÉRANT la correspondance de la Régie des matières résiduelles (RMR) datée du 25 mars 2026 concernant la mise à jour du statut des résidences saisonnières et permanentes, notamment pour le service de vidange des fosses septiques;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel de vidange des installations septiques arrive à échéance en 2026;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la cohérence des données administratives et opérationnelles pour l'ensemble des services offerts par la Régie des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que toute modification de statut doit s'appliquer à l'ensemble des résidences desservies sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

1. QUE la municipalité de Labrecque choisisse l'option 2, soit la conversion du statut de toutes les résidences actuellement considérées comme saisonnières en résidences permanentes, pour l'ensemble des services offerts par la Régie des matières résiduelles, incluant notamment le service de vidange des fosses septiques;
2. QUE cette modification s'applique à l'ensemble des résidences desservies sur le territoire de la municipalité, sans exception;
3. QUE la municipalité s'engage à effectuer les modifications requises dans le logiciel Progression Live au plus tard le 31 décembre 2026;
4. QUE la présente résolution soit transmise à la Régie des matières résiduelles au plus tard le 12 juin 2026;
5. QUE le directeur général et le greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

7.2 RAPPORT CONFORMITÉ INSTALLATION SEPTIQUE 2026

M. Robin Ratthé donne les statistiques de conformité des installations septiques sur notre territoire pour 2026.

75-26

7.3 AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT ET D'EXPLOITATION SAISONNIÈRE D'UN ESPACE DE CAMPING AU RELAIS MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Labrecque souhaite diversifier et bonifier son offre touristique et récréative ;

CONSIDÉRANT la présence du relais municipal et de son stationnement, lesquels offrent un potentiel pour l'aménagement d'un espace de camping sommaire et de courte durée ;

CONSIDÉRANT la proximité et la valeur naturelle et paysagère du lac Labrecque et du lac Tommy, qui constituent des attraits importants pour le développement et le rayonnement touristique de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet permettrait d'attirer des visiteurs durant les saisons estivale et automnale, de favoriser les retombées économiques locales et de mettre en valeur le territoire ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder à ce projet sous forme de projet pilote afin d'en évaluer la pertinence, l'achalandage, les impacts et les besoins futurs ;

CONSIDÉRANT que les employés municipaux disposent de l'expertise nécessaire pour procéder à l'aménagement des installations requises ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder, à titre de projet pilote pour une durée de deux (2) saisons, à l'aménagement et à l'exploitation d'un espace de camping dans le stationnement du relais municipal, comprenant :

- cinq (5) terrains de camping avec plateformes pour tentes ;
- six (6) terrains pour véhicules récréatifs (VR).

QUE la période d'exploitation du camping soit estivale et automnale, soit du mois de mai jusqu'à la mi-octobre de chaque saison ;

QUE le camping soit exploité sans services, à l'exception d'un service d'électricité offert aux terrains destinés aux véhicules récréatifs (VR) ;

QUE la tarification applicable, le cas échéant, soit déterminée ultérieurement par résolution du conseil municipal ;

QUE le présent projet vise à soutenir le développement touristique local et la mise en valeur du lac Labrecque et du lac Tommy, tout en offrant une option d'hébergement complémentaire aux visiteurs ;

QUE l'administration municipale soit autorisée à prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer la sécurité, la conformité réglementaire et la saine gestion du site durant la période d'exploitation.

ADOPTÉE

8. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

76-26

8.1 ADJUDICATION – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE NEUVE 4X4

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour l'achat d'une nouvelle camionnette neuve 2025 ou 2026 4 X4 ;

Considérant que trois invitations ont été envoyées, soit à :

- Alma Ford ;
- Dupont Auto Alma ;
- Duchesne Auto Ltée ;

Considérant que les soumissions reçues dans le délai prescrit :

- Alma Ford (F-250 Crew Cab XL 2026) = **79 795.00 \$ + taxes** ;
- Dupont Auto Alma (Ram 2500 Tradesman Crew cab 2025) = **72 739 .32 \$ + taxes** ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque, suite aux soumissions reçues, autorise l'achat du camion F-250 Crew-Cab XL 2026 chez Alma Ford.

ADOPTÉE

77-26

8.2 DEMANDES DE LUMIÈRES DE RUES

Considérant la demande de madame Nancy Doucet du 2415, rue du Puits pour faire installer une lumière entre son terrain et celui du terrain de l'ancien puits d'eau potable de la municipalité ;

Considérant la demande également de monsieur Léon-Paul Tremblay du 5215, Rang 2 pour faire installer une lumière de rue sur le poteau à droit de sa résidence (côté Ouest) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Marguerite Potvin

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque accepte et autorise la pose d'une lumière de type solaire dans le détour de la rue du Puits étant donné qu'il n'y a pas de poteau électrique.

Que le conseil municipal accepte et autorise également la pose d'une deuxième lumière de rue standard sur le poteau situé après l'entrée du 5215, Rang 2.

Que monsieur Tommy Larouche, directeur général adjoint et directeur de l'urbanisme est mandaté pour faire l'acquisition et la pose des lumières demandées.

ADOPTÉE

78-26

8.3 DEMANDE D'UTILISATION DU QUAI MUNICIPAL – COURSE CRCR FESTIVALMA

Considérant que le comité du Circuit régional de compétition de rames (CRCR) sollicite la municipalité pour réorganiser une course préparatoire de chaloupes à rames sur le lac Labrecque samedi le 30 mai 2026 ;

Considérant que l'organisation a besoin d'espace afin d'accueillir les équipes, le public et les équipements entre 8h00 et 13h00, soit mettre à la disposition le quai municipal et le stationnement du centre communautaire ;

Considérant qu'un protocole d'entente doit être accepté avec l'organisation du CRCR (Festivalma);

Considérant que l'organisation fournit les bénévoles nécessaires à tenue de l'évènement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque accepte que le comité du CRCR organise une compétition de chaloupes à rames samedi le 30 mai 2026 au quai municipal.

ADOPTÉE

79-26

8.4 ACTIVITÉ DANS LE CADRE DU MOIS DE L'EAU – VISITE DE LA STATION DE POMPAGE D'EAU POTABLE

Considérant que le Mois de l'eau se déroule en juin de chaque année ;

Considérant que la municipalité peut tenir des activités dans le cadre du Mois de l'eau Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

Considérant que l'activité proposée dans le cadre de Mois de l'eau est une occasion unique de :

- Sensibiliser la population locale à l'importance de préserver l'eau, une ressource vitale pour notre environnement et notre quotidien.
- Mettre en valeur votre engagement pour la gestion durable des ressources naturelles.
- Renforcer les liens avec les acteurs régionaux, les associations de riverains et d'autres partenaires locaux.
- Offrir aux citoyens des activités ludiques, éducatives et engageantes tout en contribuant à une meilleure compréhension des enjeux liés à l'eau.

Considérant que la proposition du directeur général adjoint, monsieur Tommy Larouche, de faire visiter la station de pompage d'eau potable de la municipalité à toute la population ;

Considérant que cette journée porte ouverte de la station de pompage d'eau potable aurait lieu le jeudi 11 juin 2026 de 13h00 à 19h30 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Marguerite Potvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque autorise la tenue de cette visite de la station de pompage d'eau potable de la municipalité dans le cadre du Mois de l'eau Saguenay-Lac-Saint-Jean qui se tiendra le 11 juin 2026.

ADOPTÉE

9. VARIA :

80-26

9.1 FESTIVAL COUNTRY

Considérant que la municipalité agit d'intermédiaire pour le Festival country de Labrecque ;

Considérant que la municipalité doit acheter des équipements pour le Festival country et que ce dernier remboursera la municipalité (entente entre les deux parties) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal entérine les achats suivants pour le Festival country de Labrecque qui seront remboursés subséquemment par la suite par le Festival country :

- Achat d'un conteneur à 9310-3836 Québec Inc = 4 000.00 \$ + taxes;
- Achat de matériaux chez B.M.R. = 6 447.29 \$ + taxes ;
- Achat de clôture pour estrade chez Clôture Décor = 6 482.04 \$ + taxes ;
- Main-d'œuvre Construction signature AD = 10 800.00 \$ + taxes ;
- Achat de 2 escaliers pour estrades chez Soudure GTR = 14 400.00\$ + taxes ;
- Achat des estrades chez Gradin mobile = 160 000.00 \$ taxes ;
- Bloc de ciment pour estrades chez Excavation M.J. = 1670.00 \$ + taxes ;

ADOPTÉE

81-26

9.2 NOMINATION COORDONNATRICE À LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant que la municipalité devait remplacer le poste de coordonnatrice à la bibliothèque à la suite du départ de madame Mélanie Raymond ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque nomine madame Marie-Florence Brisson comme coordonnatrice à la bibliothèque municipale de Labrecque.

Que monsieur Robin Ratthé, directeur général, greffier et trésorier est mandaté pour signer le contrat d'embauche avec madame Brisson.

ADOPTÉE

10. RAPPORT DES COMITÉS

Mme la conseillère Marguerite Potvin invite la population à l'A.G.A de l'A.P.L.L. qui aura lieu dimanche 24 mai. La directrice générale de St-Félix d'Otis sera présente pour témoigner des problèmes liés avec le myriophylle à épi.

Mme la mairesse Marie-Josée Larouche invite la population à consulter le rapport annuel 2025 de la MRC sur leur site internet.

Mme la mairesse fait une mention de félicitations pour la première année de fonction avec notre directeur général M. Robin Rathé.

Mme la mairesse demande aux parents de jeunes à être sensibiliser aux problèmes et coûts du vandalisme.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens.

82-26

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 19h50.

ADOPTÉE

Marie-Josée Larouche, mairesse

Robin Rathé, directeur général, greffier-trésorier